

B30 - PANNEAU ENTRÉE D'UNE ZONE À VITESSE LIMITÉE À 30 KM/H

Référence : 00109



NF

RESUME

Le panneau B30 fait office de prescription zonale, il annonce l'entrée dans une zone à vitesse limitée à 30km/h au-delà du panneau.

Ce panneau est disponible en dos brut ou laqué. Pour laquer ce dernier, vous devez choisir une couleur puis nous indiquer le RAL votre choix dans la partie "Personnalisation".

Les points forts :

- En aluminium recyclé
- Fabrication française
- Entièrement recyclable
- Avec rails de fixation
- Homologué CE+NF complémentaire



DECLINAISONS

Taille	Classe	Type de dos
500 x 650 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
500 x 650 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
700 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
700 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
900 x 1150 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
900 x 1150 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
500 x 650 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
500 x 650 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
700 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
700 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
900 x 1150 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué

DESCRIPTION

Description du panneau zone 30 km/h

Le panneau B30 est un panneau qui signale une entrée dans une zone à vitesse limitée à 30 km/h.

Ce panneau de signalisation est un panneau de position.

En savoir plus sur la [règlementation d'une zone 30 km/h](#).

N'oubliez pas de remplir l'encart "Personnalisation" avec votre choix de RAL si vous optez pour un dos laqué.

Sur [devis](#) seulement, vous pouvez demander à avoir un dos fermé ou fermé et laqué.

ALLEZ PLUS LOIN AVEC LE PANNEAU DE SIGNALISATION B30

Le Code de la Route spécifie que : "La zone 30 est une section ou un ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers."

- Chaque entrée dans une zone 30 doit être notifiée par le panneau B30.
- Chaque sortie de la zone 30 doit être signalée par [le panneau B51](#).

L'implantation du panneau zone 30 km/h peut être renforcée par un [marquage au sol](#).

Comment fixer le panneau de signalisation B30 à un poteau ?

Nos panneaux de signalisation routière sont équipés de 2 à 3

rails de fixation au dos. Les rails servent pour fixer le panneau sur un poteau. La fixation n'est possible qu'à l'aide de brides vendues séparément. Les brides entourent le poteau et sont fixées aux rails à l'aide de boulonnerie. La boulonnerie est fournie avec les brides.

Pour fixer le panneau à un poteau, il vous faut prévoir de commander :

- 2 brides de fixation pour les panneaux de taille 500X650 mm car ils possèdent 2 rails de fixation
- 3 brides de fixation pour les panneaux de taille 700x900 mm et 900x1150 mm car ils possèdent 3 rails de fixation

Attention, il faut commander des [brides compatibles avec le type de poteau choisi.](#)

CARACTÉRISTIQUES DU PANNEAU B30 ZONE À VITESSE LIMITÉE À 30 KM/H

Les différents dos :

- Laqué
- Brut

Les différentes dimensions :

- 500 x 650 mm (2 rails au dos)
- 700 x 900 mm (3 rails au dos)
- 900 x 1150 (3 rails au dos)

Les différentes classes :

- Classe 1 : 100 mètres de visibilité
- Classe 2 : 250 mètres de visibilité

Afin de renforcer l'impact de votre zone limitée à 30 km/h, pensez aussi à [une version lumineuse du panneau B30](#).